



Accusation de viol de ma mère envers mon père

Par Visiteur

Bonjour,

mes parent ont divorcé il y a de ça 4 ans. La séparation des biens n'étant toujours pas faite en raison de la difficulté de dialogue entre eux.

Ma mere a déposé plainte il y a 1 mois pour viol de mon pere entre 2001 et 2002, date à laquel ils étaient toujours marié!!!

La gendarmerie à convoqué les enfants dont moi pour repondre a cette accusation.

Je pense sincerement que ma mere fait cela uniquement par méchanceté et car le divorce c'est prononcé en sa défaveur. Il est impossible que mon pere est fait cet act envers elle.

Que devons nous faire pour sauver mon pere ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Ma mere a déposé plainte il y a 1 mois pour viol de mon pere entre 2001 et 2002, date à laquel ils étaient toujours marié!!!

Avant toute chose, il convient de préciser que le viol entre époux existe et constitue une infraction pénale.

Que devons nous faire pour sauver mon pere ?

Malheureusement vous ne pouvez rien faire. Vous avez déjà fait votre maximum en témoignant en faveur de votre père.

Vous n'avez aucun moyen d'agir. Vous ne pouvez qu'attendre que la police mène l'enquête.

Cordialement